



ARRETE MUNICIPAL N° 40/2023

OBJET : OBSEQUES DE MONSIEUR OLIVIER DE CONIHOUT

Mesures : *Stationnement interdit*

Date : *Le vendredi 15 septembre 2023*

Nous, Maire de la ville de Sainte-Marguerite-sur-mer,

VU :

- *Le Code Général des Collectivités Territoriale*
- *L'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,*
- *Le Code de la santé Publique et notamment ses articles L 3321-1, L. 3334-2, L. 3335-1 et L 3335-4,*

ARRETONS

Article 1^{er} : *Dans le cadre de l'organisation de la cérémonie des obsèques, le stationnement est réservé aux personnalités officielles sur la place de l'Eglise et la place Sylvain Halfon le **vendredi 15 septembre 2023 de 9h à 17h.***

Article 2 : *Un parking, dont l'entrée se trouve Rue aux Juifs, est mis à disposition. La sortie se fera via le chemin de Mer.*

Article 2 : *Madame la 1^{ère} adjointe, maire par suppléance est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la compagnie de Gendarmerie d'Offranville.*

Fait à Sainte-Marguerite-sur-Mer, le 13 septembre 2023

Véronique DEPREUX
1^{ère} adjointe au Maire
Pour le Maire empêché

